



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2025

Le 23 octobre 2025, à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 16 octobre 2025 s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

**DÉLIBÉRATION N° CC-2025-113**

**OBJET : REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION EMPRUNT A29120SA DU BUDGET "OFFICE DE TOURISME"**

**MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 26 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 30**

**Présents :**

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON,  
M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER, M. Dominique THEVENIEAU  
BONNIEUX : Mme Evelyne BLANC  
BUOUX : M. Hervé PLANCHON  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT  
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD  
CÉRESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET  
LIOUX : M. Patrice FOURNIER  
MÉNERBES : M. Patrick MERLE  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE  
SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON,  
Mme Patricia BAILLARD  
SIVERGUES : Mme Martine CALAS  
VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

**Absents :**

APT : Mme Emilie SIAS, Mme Isabelle TAILLER, M. Yannick BONNET, Mme Dominique SANTONI,  
M. André LECOURT, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAIHI,  
Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI  
AURIBEAU : M. Roland CICERO  
GARGAS : Mme Claire SELLIER, Mme Michèle FAUQUE  
GOULT : M. Didier PERELLO  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
MURS : M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

**Procurations :**

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à M. Frédéric SACCO  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT donne pouvoir à Mme Evelyne BLANC  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251023-2025-113-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025  
Page 1 sur 2

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, la délibération N°CC-2012-137 du 31 octobre 2012 validant l'offre faite par la Caisse d'Epargne pour le financement de l'acquisition de l'ancienne gare d'Apt, contrat A29120SA,

Vu, la délibération N°CC-2025-48 du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 « Office de Tourisme » de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL),

Considérant, la nécessité de procéder au remboursement par anticipation de cet emprunt avant l'intégration du budget « Office de Tourisme » dans le budget principal au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

Considérant, que le montant à rembourser au 25 octobre 2025 se définit comme suit :

Réf emprunt : A29120SA	Capital remboursé :	128 813.81 €
	Intérêts au 25/10/2025 :	5 964.08 €
	Indemnités de R.A :	<u>3 327.75 €</u>
	Total du remboursement	138 105.64 €

Considérant, que les crédits nécessaires à ce remboursement sont inscrits au budget primitif 2025 « Office de Tourisme » de la CCPAL,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Approuve, le remboursement de l'emprunt A29120SA du budget « Office de Tourisme » à l'échéance du 25 octobre 2025,

Autorise, le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le secrétaire de séance,  
M. Frédéric SACCO



Le Président,  
M. Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Mise en ligne le : 05/11/2025

CC-2025-113

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20251023-2025-113-DE  
Date de télétransmission : 27/10/2025  
Date de réception préfecture : 27/10/2025  
Page 2 sur 2